

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Céline Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/e4d5279dfda5f6a80d206087>

Date d'obtention : 2024-05-17 20:08:35



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'à la base, ce projet a été mis en place en concertation avec plusieurs partenaires, afin d'améliorer l'approche autant des intervenants en milieu scolaire que des policiers et le DPCP. Le tout a été monté dans un but de bienveillance envers nos jeunes. C'est pourquoi entre autre je retiens aussi bien évidemment qu'on ne doit jamais regarder les photos ou vidéo.

Grâce à cette méthode d'intervention, les impacts négatifs du sextage, qu'ils soit physiques, psychologiques, sociales, judiciaires ou financières, peut être grandement réduit, entre en ayant une prise en charge rapide et en limitant la propagation des images.

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes de la trousse. Il faut bien évaluer l'amorce, ainsi que la nature des photos, l'intention derrière le geste et l'étendue du partage des images et ou vidéo. Par la suite, nous pourrions analyser s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif, je rencontrerai toutes les personnes concernées et ferai les confiscations de téléphone nécessaire. Cependant, dans le cas où il s'agit d'un acte malveillant, je confisquerai le téléphone de l'investigateur en lui expliquant mes démarches, mais je ne remplirai pas la grille sexto avec lui. Les policiers seront contactés aussitôt que je considérerai qu'il s'agit d'un acte malveillant et ils prendront le relais.

Je retiens que l'un des buts est de sensibiliser nos jeunes. C'est pourquoi dans la voie où il s'agit d'un acte impulsif, le jeune aura une rencontre de sensibilisation avec les policiers. Cette rencontre sera faite avec le parent et des ressources d'aide seront proposés. Cette rencontre est alors consignée dans une base de données. Donc, s'il y a récidive le jeune devra passer par la voie judiciaire, au même titre que s'il s'agit d'un geste malveillant. D'ailleurs, un jeune qui refuse de nous donner les cellulaires passera par la voie judiciaire, en considérant qu'il s'agit d'un acte malveillant.

Je retiens aussi qu'il est préférable de toujours contacter les policiers lorsqu'on fait une trousse sexto. En cas d'un acte malveillant, il faut les contacter plus rapidement.

Je retiens aussi qu'un signalement doit être fait. Il est important de s'assurer de la protection de nos jeunes. D'ailleurs, il est aussi important de ne pas diffuser au média ce types d'intervention. Nos élèves ont le droit à leur protection des renseignements.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir intervenir comme acteur de première ligne. Je serai en mesure de dresser rapidement un portrait de la situation.

Grace a cette formation, je serai en mesure respecter les limites de mon mandat. Je considère donc pouvoir faire une différence dans la vie de ses jeunes, en ayant une attitude bienveillante, qui va en conformité avec les valeurs de cette trousse. Je limiterai alors les impacts négatifs sur mes jeunes.

Je pense aussi être un atout pour mon milieu. Je suis une personne qui croit beaucoup au travail d'équipe et à la collaboration. D'avoir cette formation ne fera que renforcer mes bonnes pratiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention a intégrité de mes élèves. Jamais je vais demander de voir les photos ou vidéo.

Je vais aussi rester dans une attitude bienveillante. Je suis consciente que l'impulsivité est une caractéristique bien présente chez nos jeunes. Comme vous l'avez expliqué, leur lobe frontale n'est pas développer en totalité après tout. Mes interventions seront donc d'une visé éducative.